CARBON

CHARTE DE DURABILITÉ POUR NOS PRESTATAIRES ET FOURNISSEURS

1. Préambule

Nous attendons de nos prestataires et fournisseurs qu'ils partagent et respectent nos valeurs éthiques, environnementales et sociétales.

A dater du 01/01/2025 nous nous efforcerons d'appliquer cette charte à l'ensemble de nos prestataires et fournisseurs, avec un caractère obligatoire pour tous les nouveaux contrats dépassant 50.000€ grâce à l'inclusion systématique d'une clause dédiée.

x. Clause de respect de la charte de durabilité

Le Prestataire/Fournisseur reconnaît avoir pris connaissance de la charte de durabilité du Groupe Carbon, laquelle est annexée au présent contrat ou accessible sur www.carbon-fund.be.

En signant le présent contrat, le Prestataire/Fournisseur s'engage à respecter et mettre en œuvre les principes, engagements, et exigences définis dans cette Charte, notamment en matière de responsabilité éthique, environnementale et sociétale.

2. Engagements demandés

Respect des normes sociales et éthiques

- Garantir des conditions de travail sécurisées et équitables pour tous les employés impliqués dans la chaîne de production.
- Refuser toute forme de travail forcé ou de travail des enfants.
- Respecter les lois en matière de discrimination, de diversité et d'égalité des chances.
- Respecter les politiques liées à la corruption.

Soutien à l'économie locale

- Privilégier, dans la mesure du possible, les produits et services locaux pour réduire l'impact environnemental du transport et soutenir l'économie régionale.
- Participer à des initiatives locales visant à favoriser l'emploi et l'inclusion sociale.

Transparence et collaboration

- Communiquer de manière claire et transparente sur les pratiques environnementales et sociales de l'entreprise.
- Accepter de collaborer avec nous pour améliorer en continu les performances en matière de durabilité.
- Permettre des audits ou revues ponctuelles pour garantir le respect des engagements de cette charte.

Respect des normes environnementales

- Être engagé dans une trajectoire de réduction des émissions de CO_2 liées à la production, au transport et à la livraison des produits ou services fournis.

- Favoriser l’utilisation de matériaux recyclés ou renouvelables dans les produits et les emballages.
- Gérer efficacement les déchets en évitant leur mise en décharge et en promouvant le recyclage.
- Encourager la réduction des émissions liées aux déplacements en privilégiant l’utilisation de technologies et modèles de travail hybrides et choix à faible émission lorsque les déplacements sont nécessaires.

Innovation et amélioration continue

- Investir dans des technologies et processus innovants pour réduire l’empreinte écologique.
- Mettre en place des initiatives pour sensibiliser et former vos équipes sur les bonnes pratiques durables.

Signature et adhésion

La signature de cette charte par vos soins confirme votre engagement à respecter ces principes et à collaborer avec nous pour atteindre des objectifs communs en matière de durabilité.